

Votre agent général
M NEZEYS PHILIPPE
74B RUE SARTORIS
92250 LA GARENNE COLOMBES

réinventons / notre métier



 **01 42 42 49 78**

 **01 42 42 45 40**

 **AGENCE.NEZEYS@AXA.FR**

M LE MAIRE, JEAN
74B RUE SARTORIS
92250 LA GARENNE COLOMBES

Projet de conditions particulières

Valable 3 mois à compter de la date d'émission

Date d'émission
27 juin 2020

Ce contrat est conclu entre :
AXA France IARD SA représenté par M NEZEYS PHILIPPE
Et **M LE MAIRE, JEAN**

Votre contrat

Responsabilité personnelle des
élus

Il s'agit d'un **projet d'affaire nouvelle**.

Vos références

Ces conditions particulières jointes aux conditions générales n° **965867**
version **A** dont le souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire, constituent
le contrat d'assurance.

Contrat
10690890404

Référence client
3395784504

Vos référencesContrat **10690890404**Référence client **3395784504****Activités**

Le Souscripteur déclare :

- exercer la fonction de Maire ou Conseiller de la commune de **Chalandville**
- qu'au dernier recensement il a été dénombré **1 000** habitants

Il déclare également exercer par ailleurs une fonction de Président d'une communauté de communes.

Montant des garanties et des franchises**RESPONSABILITE PERSONNELLE ET EXTENSIONS DE GARANTIE**

Garanties	Montants	Franchises
Tous Dommages Confondus	9 000 000 € par année d'assurance	
Dont		
- Dommages matériels et dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garanti	2 500 000 € par année d'assurance	
- Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel garanti	1 000 000 € par année d'assurance	
- Atteinte à l'environnement	1 500 000 € par année d'assurance	Sans
Défense de l'assuré		
- Action judiciaire	Inclus dans la garantie impactée	
Frais d'aide psychologique	1 500 € par année d'assurance quel que soit le nombre de personnes sollicitant le service	
Reconstitution de l'image de l'élu	5 000 € par sinistre	
Perte de revenus	100 € par jour - Durée maximum de la garantie : 6 jours	
Capital		

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Garanties	Montants	Franchises
Selon les termes de l'annexe I	35 000 € par année d'assurance	1 500 €

Vos référencesContrat **10690890404**Référence client **3395784504****PROTECTION JURIDIQUE**

La prise en charge financière des frais non tarifés et honoraires d'avocat est limitée aux montants maximaux indiqués ci-dessous. Ces montants TTC comprennent les frais de secrétariat, de photocopies. Ils sont calculés sur la TVA applicable à la date d'effet du contrat. Ils peuvent varier en fonction de la TVA en vigueur au jour de la facturation. Ils s'imputent sur le montant maximum de prise en charge en vigueur au jour de la déclaration.

Garanties - Selon les termes de l'annexe II	Montants T.T.C.	
Assistance		
Garde à vue	1 300 €	Pour l'ensemble des interventions
Expertise Mesure d'instruction	476 €	Par intervention
Recours précontentieux en matière administrative et Commissions diverses	675 €	Par intervention
Démarches amiables n'ayant pas abouti à une transaction	397 €	Par affaire (y compris les consultations)
Démarches amiables ayant abouti à une transaction	793 €	Par affaire (y compris les consultations)
Transaction en phase judiciaire ayant abouti à un protocole (y compris médiation ou conciliation sauf en matière prud'homale)	Le montant à retenir est celui qui aurait été appliqué si la procédure avait été menée à son terme devant la juridiction concernée	Par affaire
Première instance (Y compris les médiations et conciliations n'ayant pas abouti)		
Recours gracieux/ Référé/Requête	807 €	Par ordonnance
Tribunal de police sans constitution de partie civile de l'assuré	476 €	Par affaire
Tribunal de grande instance/Tribunal administratif	1 349 €	Par affaire
CIVI après saisine du tribunal correctionnel, de la Cour d'assises ou suite à un protocole d'accord avec le FGA	397 €	Par affaire
Autres juridictions de première instance non mentionnées (y compris le juge de l'exécution)	1 004 €	Par affaire
Appel		
En matière pénale	1 057 €	Par affaire
Toutes autres matières	1 349 €	Par affaire
Hautes juridictions		
Cour d'assises	2 275 €	Par affaire (y compris les consultations)
Cour de cassation/Conseil d'Etat/Cour de justice de l'Union européenne	3 610 €	Par affaire (y compris les consultations)

Vos références

Contrat **10690890404**

Référence client **3395784504**

ACCIDENTS CORPORELS

Garanties - Selon les termes de l'annexe III	Montants	Franchises
Décès accidentel	16 000 € par année d'assurance	Sans
Incapacité permanente totale ou partielle (à partir de 7%) à la suite d'accident (1)	60 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres	
Incapacité temporaire de travail à la suite d'accident	10 € par jour (1 an maximum)	10 jours (3 en cas d'hospitalisation)
Frais de traitement suite à accident	10 000 € par année d'assurance	Sans
Aménagement du domicile	9 000 € par année d'assurance	
Assistance psychologique	2 500 € par sinistre	

(1) Selon le barème indicatif d'invalidité Accident du Travail de la Sécurité sociale

Extensions de garantie

Les garanties du contrat sont étendues aux risques suivants :

1. Protection Juridique

Cette garantie s'exerce dans les termes de l'annexe 2 des conditions générales et dans les limites fixées au tableau des garanties ci-avant.

L'assuré accède à la garantie Information juridique par téléphone dans les domaines mentionnés aux conditions générales, en contactant l'assureur au **01 30 09 98 74** du lundi au vendredi de 9h30 à 19h30, sauf jours fériés.

2. Accidents Corporels

Cette garantie s'exerce dans les termes de l'annexe 3 des conditions générales et dans les limites fixées au tableau des garanties ci-avant.

Cotisation

1. Cotisation annuelle

La cotisation annuelle est fixée à 123,31 € hors frais et taxes, soit **171,42 €** frais et taxes inclus, dont cotisation Protection juridique 26,27 € TTC.

2. Cotisation comptant

La cotisation au comptant est fixée à **105,76 €** frais et taxes inclus, dont cotisation Protection juridique 13,53 € TTC pour la période du 27/06/2020 au 01/01/2021.

Conventions

1. Informatique et libertés

"Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées pour l'établissement des conditions particulières ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, et en vertu d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés, les collaborateurs de

Vos références

Contrat **10690890404**

Référence client **3395784504**

L'assureur, responsable du traitement, tant en France qu'au Maroc, dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants missionnés.

Que mes données peuvent être utilisées dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du groupe auquel il appartient.

Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA - Service Information Clients - 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex pour toute information me concernant.

Que les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale. Je peux m'y opposer en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessus."

2. Échéance

L'échéance principale du contrat est fixée au **01/01** de chaque année.

3. Durée du contrat

Ce contrat est souscrit pour la période du **27/06/2020** jusqu'à la date d'échéance principale. Il est ensuite reconduit tacitement chaque année à l'échéance principale, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de **2 mois**. Il est également résiliable hors échéance principale dans les cas et conditions prévus aux conditions générales.

Acceptation du souscripteur

Le soussigné ayant pris connaissance des différentes garanties du présent projet, demande l'émission du contrat à effet du 27/06/2020.

Le souscripteur

Date et signature
précédées de la mention
"Bon pour accord"